

Déclaration préalable au GT postes adaptés

Pour participer aux groupes de travail depuis plusieurs années, nous savons qu'il n'est en principe pas prévu de déclaration préalable, cependant, il nous a semblé indispensable de faire préalablement à ce GT un état d'un certain nombre de faits et de remarques sur les conditions de travail de nos collègues depuis la rentrée de septembre dernier.

Pas une semaine ne passe sans que nous recevions des appels téléphoniques ou des mails de collègues en détresse qui témoignent de leur souffrance au travail.

Le métier devient de plus en plus complexe et difficile, le manque crucial de remplaçants qui ne s'améliorera pas avec les nouvelles prévisions concernant la carte scolaire crée des situations très tendues dans les écoles, les injonctions de certains inspecteurs se font de plus en plus fortes et dures, à un moment où les collègues auraient davantage besoin de soutien, d'accompagnement et de reconnaissance dans l'accomplissement des tâches qui sont les leurs. Une action collective de collègues et d'organisations syndicales dont fait partie le SNUipp/FSU sur ce sujet est d'ailleurs en construction dans le département, les collègues à bout ne supportant plus cette façon d'être traités par leur supérieur hiérarchique.

Par ailleurs, nous avons sollicité l'an dernier la tenue d'un GT situations particulières afin d'aider les collègues à connaître l'ensemble des procédures à suivre en cas de handicap, de situation médicale grave, de demande de matériel adapté, d'aide humaine, etc., demande restée sans suite à ce jour. Nous nous interrogeons vraiment : y-a-t-il une réelle prise de conscience par l'administration des difficultés et du désarroi dans lesquels se trouvent certains collègues et y-a-t-il une réelle volonté de l'Inspecteur d'Académie d'aider ses agents ?

Certains collègues n'ont pas reçu de réponse précise concernant la démarche à suivre pour effectuer une demande d'aide humaine, les délais pour obtenir du matériel adapté restent très longs et les procédures parfois très complexes à mettre en oeuvre...

D'autres collègues en situation de handicap sont en souffrance dans l'exercice de leurs missions par rapport à la gestion du quotidien du fait notamment du manque d'information des personnels des écoles sur le handicap.

A l'heure où nos collègues nous questionnent de plus en plus fréquemment sur les possibilités de reconversion, de disponibilité, de temps partiel, de démission, ce qui, nous semble-t-il n'apparaît pas comme un signe de bonne santé de notre métier, nous vous demandons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de bien vouloir prendre en compte les difficultés actuelles des personnels et de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour ramener un peu de sérénité dans notre métier et dans notre département.

Pour terminer sur une note un peu plus positive : en ce qui concerne plus particulièrement les personnels dont les situations vont être évoquées ce matin, nous tenons à vous signaler que ceux qui nous ont contactés à la section nous ont précisé qu'ils avaient apprécié la façon dont se sont déroulés les entretiens du 28 janvier dernier. Ils ont eu le sentiment d'avoir des interlocuteurs respectueux et à l'écoute.

Enfin, nous voulons vous dire que contrairement aux années précédentes, nous apprécions le fait d'avoir cette année une véritable représentativité syndicale.